

INTERDICTIONS DE CIRCULER EN VILLE ?

ÇA SE PRÉCISE !

La FFMC conteste la mise en place des mesures de restrictions de circulation permettant à des autorités locales et régionales de décréter des zones à circulation restreintes pour motif de pollution d'où seront exclus les possesseurs de véhicules de + de 15 ans aujourd'hui et des véhicules de + de 5 ans d'ici 2020. Ces interdictions programmées s'accompagnent de l'obligation de la vignette Crit'Air qui désignera aux forces de l'ordre l'usager autorisé à circuler ou indésirable, prié de ne pas venir « polluer » la ville où il est pourtant contraint de se rendre.

La FFMC conteste également que ces plans de ségrégation spatiale et sociale incluent les deux-roues motorisés qui sont pourtant une alternative aux problèmes de congestion urbaine et donc aux questions portant sur la protection de l'atmosphère !

Si des gens utilisent quotidiennement un 2RM pour se rendre au travail ou tout autre activité participant à la vie économique du pays, ce n'est pas forcément au nom d'un plaisir individualiste, mais parce que c'est pour eux le meilleur moyen qu'ils ont trouvé pour se déplacer sagement tout en se passant d'une voiture.

Il est d'ailleurs intéressant de noter que l'usage des 2RM reste à la charge financière de ses seuls utilisateurs, sans nécessiter de subventions publiques comme le déploiement des parcs de véhicules électriques sur abonnement, sans nécessiter de voies de circulations en site propre, sans bénéficier d'aucune incitation fiscale à remplacer son véhicule pour un modèle neuf ou plus récent, autant de mesures coûteuses pour l'ensemble des contribuables.

**La FFMC 13 appelle à un Rassemblement à partir de 14h
le samedi 21 octobre**

place de la Joliette à Marseille

Non, la circulation des 2RM dont aucun ne fonctionne au diesel, en alternative à la voiture, ne coûte rien à l'État et bénéficie à l'ensemble des usagers de tous modes de transports : un usager en 2RM, c'est une auto de moins dans les embouteillages et en stationnement, en « parking-relais » comme sur le lieu de destination finale et c'est une personne de moins dans des transports collectifs déjà saturés aux heures de pointe.

A plusieurs reprises, la FFMC a tenté d'en discuter avec les élus et les ministres en charge de ces questions, mais toutes nos demandes de rendez-vous ont été ignorées par le gouvernement précédent qui a décrété ces mesures et par le gouvernement actuel qui les confirment.

Dès lors, forte de ses propositions en faveur du partage de la route pour tous et de ses engagements citoyens, la FFMC appelle à se rassembler aujourd'hui pour alerter les populations concernées, à défaut de se faire entendre des politiciens qui nous signifient à nouveau leur mépris.

Contacts presse : Stoppacher Philippe 06.60.40.89.06 / presse@ffmc13.org

Fédération Française des Motards en colère des Bouches-du-Rhône